

AU FIL DE DEAUX



L'essentiel de l'actualité

N°27

www.deaux.fr

C
O
M
M
U
N
E



DE DEAUX

LE MOT DU MAIRE



Bien le bonjour, chères Deauxoises, chers Deauxois.

Une fois n'est pas coutume, la page de garde de notre « fil de Deaux » ne reflète pas la saisonnalité de l'édition. Nous ne pouvons toutefois pas nous priver de ce magnifique paysage hivernal immortalisé en couverture de ce bulletin municipal printanier.

Une bonne partie de cette édition est consacrée au budget communal, il nous paraît primordial de vous informer de la situation financière de votre village. Après plusieurs années très difficiles, nous entrevoyons le bout du tunnel et pouvons enfin aborder plusieurs projets qui nous tiennent à cœur. Seul le budget de la ZAE, qui est un budget annexe, non assujéti aux mêmes contraintes que le budget principal, nous a permis de lancer une opération d'envergure en début de mandat.

Les rénovations ou entretiens de voiries, budgétisés au travers d'un APCP, agenda de programmation sur 4 ans de 70.000 euros de travaux, la rénovation et agrandissement de la salle des fêtes, l'extension du cimetière, la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif font partie des opérations qui seront lancées en cours d'année, ces réalisations participeront inmanquablement au bien et mieux vivre ensemble au sein de notre petite collectivité.

Je vous souhaite une bonne et attentive lecture de votre modeste revue communale et vous invite à participer en nombre à toutes les manifestations printanières et estivales proposées par nos dynamiques associations.

Laurent BRUNEL

SOMMAIRE

| | |
|---------------------|---------|
| ACTUALITÉS | Page 3 |
| BIEN VIVRE ENSEMBLE | Page 8 |
| EN BREF | Page 10 |
| AFFAIRES EN COURS | Page 16 |
| INFOS PRATIQUES | Page 17 |
| ÉTAT CIVIL 2018 | Page 18 |
| DERNIÈRE MINUTE | Page 19 |
| CA S'EST PASSÉ... | Page 20 |

Citation

Avant de vous diagnostiquer une dépression ou une faible estime de soi, assurez-vous d'abord que vous n'êtes pas en fait, juste entouré par une bande d'imbéciles.

Sigmund Freud William



©frasiltra - FreeVector.com

ACTUALITÉS



©frasiltra - FreeVector.com

LE BUDGET

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, le conseil municipal a voté le budget primitif ainsi que les deux budgets annexes de la commune (assainissement et ZAC).

En amont du vote du budget primitif, le conseil municipal a examiné le compte de gestion 2017 transmis par la DGFIP ainsi que le compte administratif. L'examen de ces deux documents a fait ressortir un excédent budgétaire, le conseil municipal a décidé d'utiliser l'intégralité de cet excédent pour investir sur le territoire communal.

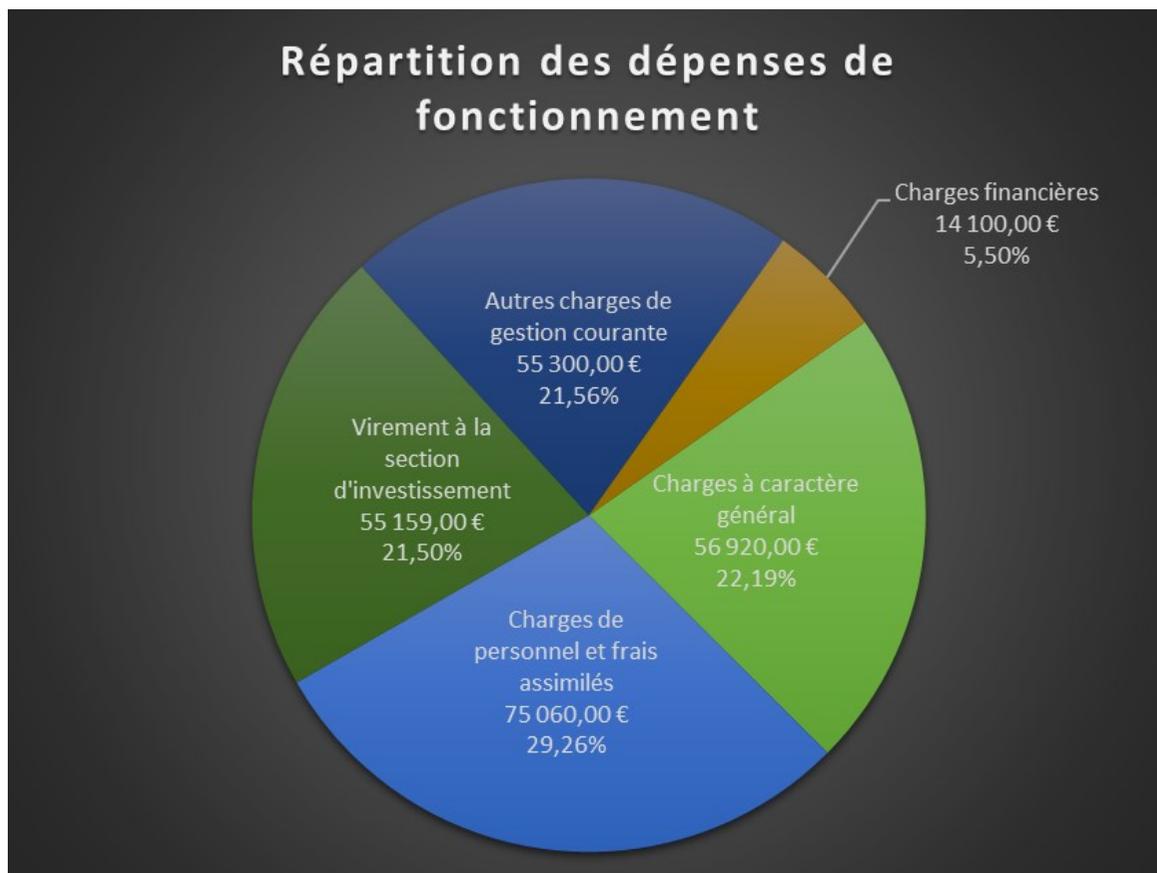
Le budget primitif tourné vers le futur

Lors de ses réunions de préparation du budget, la commission finances composée de *Sébastien ANDRE*, *Laurent INSALACO*, *Didier SALLES*, et *Yves TAFFORIN*, s'était fixée 2 grands objectifs :

- Maîtriser absolument les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir un taux d'investissement conséquent sans alourdir la dette.

Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, ces dépenses ne peuvent être financées que par les ressources propres et en aucun cas par des emprunts.





©Truealitra - FreeFactors.com

ACTUALITÉS



©Truealitra - FreeFactors.com

Quelques explications pour bien comprendre le graphique précédent :

Charges à caractère général : eau, électricité, assurance, carburant, timbres, ...

Charges de personnel et frais assimilés : les salaires de nos employés avec toutes les cotisations sociales.

Autres charges de gestion courante : Indemnités des élus avec les cotisations sociales, les subventions aux associations et CCAS, les contributions aux divers syndicats intercommunaux et Alès Agglomération.

Charges financières : les intérêts de la dette.

Virement à la section d'investissement : la capacité de la commune à financer des travaux ou des acquisitions sans emprunter.

Depuis 2016 les dépenses de fonctionnement restent à peu près stables aux alentours des 190 000 € par an. La prévision des dépenses de fonctionnement pour 2018 est estimée avec une baisse de 1.49% par rapport à 2017.

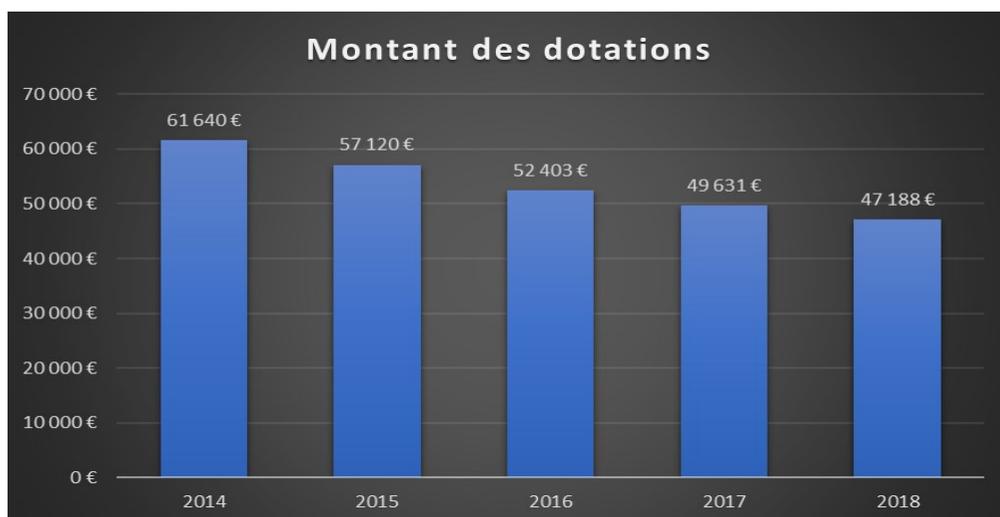
Cette baisse concerne les dépenses de fonctionnement général et n'impacte absolument pas les associations. En effet le conseil municipal a souhaité maintenir, voire même augmenter, son soutien au tissu associatif communal en augmentant le montant des subventions de 23.6%. Les subventions versées aux associations représentent 2.44 % du budget communal. Il en est de même pour le CCAS qui a vu sa subvention augmenter de 33%.

Les recettes de fonctionnement

Celles-ci sont essentiellement constituées des taxes locales et des dotations.

Comme vous pourrez le constater les augmentations citées plus haut se sont faites en conservant des taux d'imposition sur les taxes locales identiques à ceux de l'année précédente et ce malgré la baisse continue des dotations de l'État depuis 2014.

4



Notre commune enregistre une perte nette de dotation de 14 452 € sur les cinq dernières années. Nous avons réussi grâce aux renégociations, entreprises en 2016 et 2017, sur les contrats d'assurance et des contrats de fourniture d'énergie de la commune à amortir en partie cette baisse.



©Truabiltra - FreeVector.com

ACTUALITÉS



©Truabiltra - FreeVector.com

Les augmentations des taux pour les taxes locales en 2015 et 2016 ont permis de combler totalement cette perte mais également de pouvoir maintenir un investissement conséquent sur le territoire communal.

L'investissement

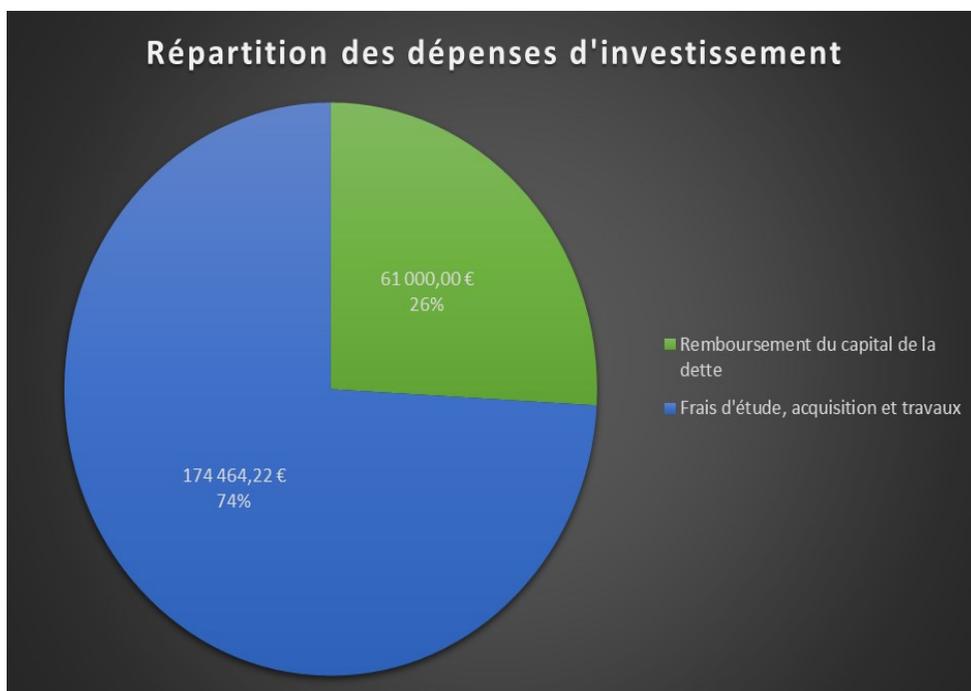
Les dépenses d'investissement peuvent être financées soit sur les fonds propres de la commune (c'est la capacité d'autofinancement), soit par l'intermédiaire d'emprunts.

Les différents projets proposés au sein du conseil municipal dépassent de loin la capacité annuelle d'investissement de notre commune. Afin d'augmenter la lisibilité de notre budget, et surtout de répartir le financement de ces projets sur plusieurs années, la notion de programmation budgétaire pluriannuelle a été mise en place cette année. Celle-ci permet donc de conserver l'ensemble des projets actifs et de répartir dans le temps les fonds nécessaires à leur réalisation.

Ainsi la réalisation et le financement des projets retenus s'échelonnent sur 2, 3, 4, voire 5 années. Les principaux projets retenus sont :

- Agrandissement du foyer,
- Agrandissement du cimetière,
- Réfection des voiries,
- Agenda accessibilité des bâtiments communaux,
- Enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public).

Il faut retenir que les capacités d'investissement restent cependant limitées, compte tenu du montant de remboursement du capital de la dette qui restera encore élevée pour les deux prochaines années (environ 26% des dépenses d'investissement).



Ce n'est quand même pas moins de 75 000 € qui seront dépensés cette année dans les divers travaux et pas loin de 100 000 € provisionnés pour les travaux des prochaines années.



©fruiiiltra - FreeVector.com

ACTUALITÉS



©fruiiiltra - FreeVector.com

En conclusion, les engagements, que nous avons pris lors de la réunion publique de 2015, ont été respectés et même devancés :

Le retour à l'équilibre des comptes a eu lieu sur le budget 2017 et non sur le budget 2018 comme prévu initialement.

Le gel de l'augmentation des impôts locaux

Le maintien de l'investissement

Les budgets annexes

Concernant le budget annexe de la ZAC, il est à noter que celui-ci devrait disparaître en fin d'année ou en début d'année 2019 car l'opération de création de cette zone touche à sa fin. Il faut souligner que cette opération n'a pas eu d'impact sur les finances de la commune et que les dépenses initialement prévues, non content d'être respectées, seront totalement comblées par la vente des terrains.

Pour le budget assainissement, il n'y a pas de commentaire particulier, c'est un budget qui va disparaître à l'horizon 2020 lors du transfert total de la compétence assainissement à Alès Agglomération (transfert rendu obligatoire par la loi NOTRe).

Rencontre avec le nouveau trésorier

Le 11 avril dernier, le Maire Laurent BRUNEL et l'adjoint délégué aux finances Didier SALLES ont reçu en mairie le nouveau trésorier d'Alès Municipale Monsieur Pierre DESCLAUX. Celui-ci a pris son poste le 3 Avril, il est en charge de vérifier la bonne gestion de la commune.

Au cours de cette rencontre il a été abordé la composition du tissu socio-économique de la commune et surtout l'analyse financière que Monsieur DESCLAUX a réalisé à notre demande. Cette analyse est très positive pour notre collectivité et montre une nette amélioration de nos finances grâce à une maîtrise de nos dépenses et l'absence de recours à l'emprunt.

Le dernier levier sur lequel nous pouvons jouer, afin de parfaire notre situation, est de renégocier notre dette. Cette action sera réalisée dans les mois qui viennent.



ACTUALITÉS



ZAE LA BAUSSE

Notre magnifique zone d'aménagement est désormais terminée, les compromis de vente pour certains et actes de vente pour d'autres, ont été signés avec les entreprises par Monsieur le



Maire. Huit sociétés différentes vont désormais pouvoir construire leurs locaux, de l'apiculture à la conception électronique, en passant par la maçonnerie, l'alarme/sécurité, la construction de piscines, l'électricité/climatisation, le carrelage/chape fluide et les travaux publics, plusieurs corps de métier seront représentés sur le site.

La commune s'est réservée le lot N°1 de 2000 mètres carrés à l'entrée de la zone. Cette parcelle est destinée à la construction future d'un atelier municipal et d'un local à louer. Celui-ci sera destiné en priorité à la restauration et/ou à l'accueil d'un point de vente multi services.

Une cérémonie d'inauguration aura lieu prochainement , nous vous tiendrons informés.





LE DEBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Pourquoi débroussailler ?

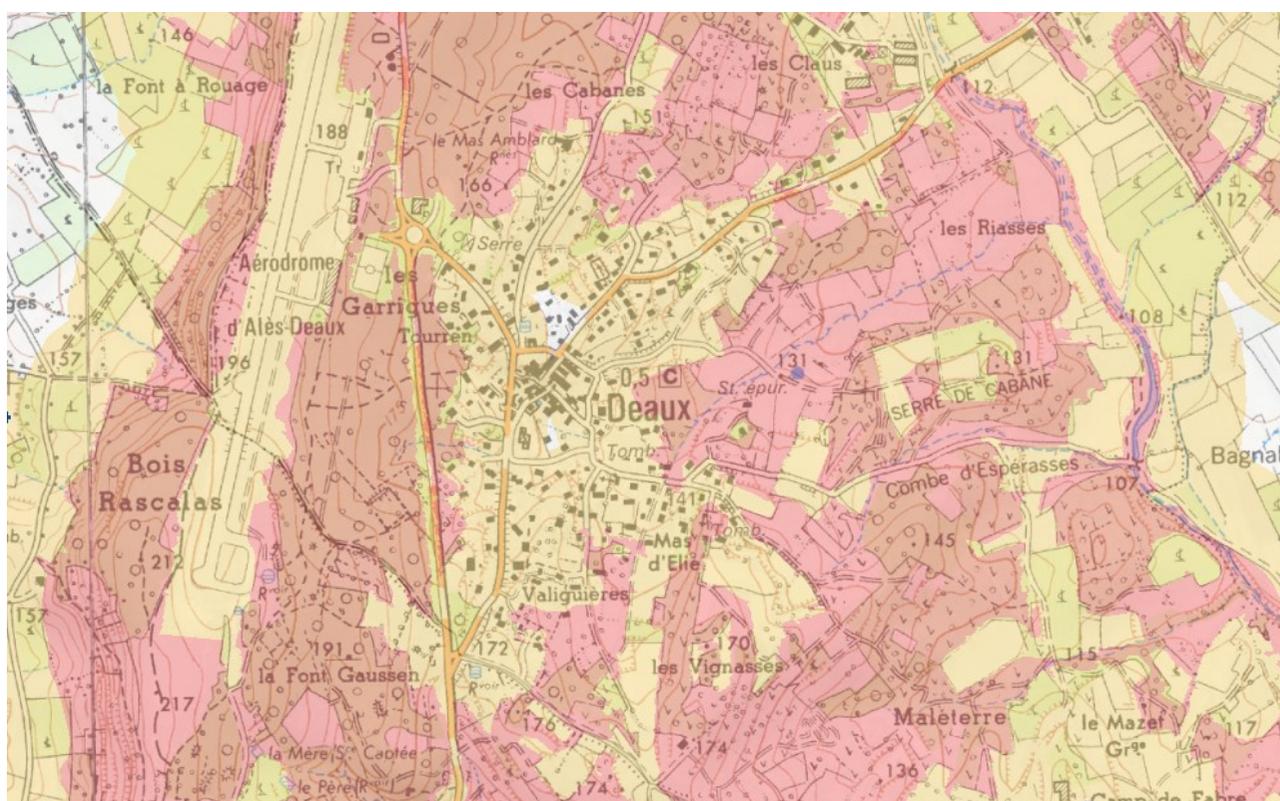
Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant .

- diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz .
- évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables des constructions .
- permet le confinement des occupants des constructions et habitations en dur.
- améliore la sécurité des services d'incendie et de secours lors de leur intervention.

Le débroussaillage **est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier** qui le définit comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies .

Retrouvez le zonage des secteurs soumis aux obligations légales de débroussaillage pour la commune sur <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/461/OLD.map> .





BIEN VIVRE ENSEMBLE



Où débroussailler ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier. Elle concerne toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non, les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine.

Comment débroussailler ?

En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux ligneux susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux ligneux conservés afin de réduire la masse combustible vecteur du feu .

En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie .

En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres .

En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite la propagation de l'incendie le long des troncs vers les houppiers des arbres .

Enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant les règles en vigueur sur l'emploi du feu, on diminue l'intensité de l'incendie.

Quelles sont les sanctions ?

Un propriétaire qui n'a pas réalisé ses obligations de débroussaillage légales peut se voir mis en demeure par le maire de sa commune de les réaliser. Si la mise en demeure n'est pas respectée, la commune pourra pourvoir d'office aux travaux aux frais du propriétaire. **Une amende d'un montant maximal de 30 euros par mètre carré non débroussaillé peut alors être prononcée.**

MACHINE THERMIQUE ET VOISINAGE

L'arrêté préfectoral n° 2008 – 193 – 7 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage stipule qu'il est interdit d'utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivants:

- De 8h 30 à 19h 30: les jours ouvrés,
- De 9h à 12h et de 15h à 19h: les samedis,
- **De 10h à 12h: les dimanches et jours fériés.**

De même les travaux bruyants sont interdits:
– tous les jours ouvrables de 20h à 7 h,
– toute la journée des dimanches et jours fériés,
sauf interventions en urgence pour nécessité publique.





EN BREF ...



SALLE COMBLE POUR LES VŒUX

C'est en présence de Mme Marie Christine Peyric (Conseillère Départementale) et des membres du Conseil Municipal, que Laurent Brunel, maire de la commune a adressé ses vœux aux administrés venus nombreux ce samedi au foyer municipal magnifiquement relooké pour l'occasion.

Après avoir félicité le personnel municipal et les associations pour leur implication et leur engagement, il a chaleureusement souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, et succinctement évoqué un état des finances rééquilibré grâce à l'effort de chacun, ne s'est pas étendu sur les travaux et chantiers du village, en effet le bulletin municipal Au Fil de Deaux informe la population tout au long de l'année de l'action du conseil. Pour finir, la population a été conviée à partager le verre de l'amitié accompagné d'amuse gueules, gourmandises et chocolats.



En Bref ...

REPAS DES AINES

10

En cette belle journée de Janvier, les aînés du village ont pu partager un somptueux repas préparé et servi par la Ferme aux Saveurs dans un ambiance musicale parfaitement orchestrée par Daniel Rol (Sosie de Johnny).

Cette année, les doyens présents, Mme Alice Vire et M. Henri Michel ont ouvert leur cadeaux sous les yeux de leurs amis et des membres du CCAS .

M. le Maire les remercie pour leur présence , leur gaiteté et leur bonne humeur qui ont permis à tous de passer un excellent moment.





EN BREF ...



NEIGE POUR LES VACANCES

La neige est si rare chez nous que personne n'est vraiment équipée en pneus neige, chaînes ou même chasse neige pour les communes. Alors ce fut certainement la galère pour grand nombre de personnes, et sûrement un grand moment de plaisir pour d'autres, notamment les enfants étaient en vacances. Alors quel plaisir de voir le paysage changer au fil des heures et de s'emmitoufler pour aller promener, faire de la luge ou une bataille de boules de neige !!!





EN BREF



UN LOTO POUR PREPARER LA COURSE

Pour la 3ème année consécutive le loto de l'Association "LES TRACES DE DEAUX" fut un succès puisqu'une centaine de personnes est venue tenter sa chance.



Les fonds récoltés agrémentent quelque peu l'organisation de la célèbre course du même nom qui s'est déroulée

cette année le 6 mai. Un appel a été lancé à tous ceux qui voudraient se joindre à l'équipe des bénévoles qui soutient Brigitte Maurin dans la difficile tâche que représente la mise en place de cette manifestation depuis maintenant 19 ans.

En bref

APRES MIDI ET SOIREE JEUX

Petits et grands étaient les bienvenus pour la deuxième journée jeux organisée par l'Association ADEAUXMI NO. Chacun a pu choisir le jeu qui lui convenait: stratégie, hasard, adresse, réflexion. Julien Noharet en partenariat avec Maël de "LA CAS'A'JEUX" ont animé les tables afin de faire découvrir une multitude de jeux dont certains étaient également prêtés par la médiathèque d'Alès. "Le plaisir c'est de pouvoir goûter un peu à tout", comme à ces délicieuses crêpes qui se préparaient dans un coin du foyer, et plus tard à ces belles assiettes de charcuterie.



12

Les plus assidus ont terminé la soirée relativement tard, en pleine réflexion avec des jeux de rôle ou de stratégie. Le seul bémol pour l'association est de n'avoir pas pu attirer la tranche des 12 - 18 ans qui est probablement resté connectée... ailleurs.

REGROUPEMENT DE FIOUL

Au vu du succès des années précédentes un regroupement pour la commande de fioul sera organisé à partir du 1er Septembre 2018 pour une livraison deux semaines plus tard.

Vous pouvez retrouver vos bons de commande directement sur le site www.deaux.fr ou en mairie.





EN BREF ...



AMENDES DE POLICE



L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement .

Dans ce cadre, et dans la mesure où les différents travaux entrepris sont subventionnables, la municipalité a budgétisé l'installation de ralentisseurs et radars pédagogiques sur différents points sensibles de la commune. Nous attendons désormais les montants des subventions allouées par le conseil départemental avant de lancer les appels d'offres aux entreprises.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Comme de coutume depuis quelques années, le conseil municipal, vu les moyens financiers limités dont il dispose, tente de faire subventionner des achats de fleurs et plantes pour embellir la commune. Cette année encore, nous sommes parvenus à quelque peu égayer la rue Maurice Vire, axe principal du village.



CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE

Laurent Brunel rencontrait dernièrement Monsieur le président de la CCI du Gard, Eric Giraudier.

D'un commun accord, il était décidé de demander un déclassement de l'aérodrome. Celui-ci, appartenant à la CCI, est déficitaire depuis plusieurs années et n'a pas vocation à devenir un vecteur économique du bassin Alésien puisqu'il ne l'a jamais été jusqu'alors.

Si ce déclassement est validé par les services de l'état, un projet de champ photovoltaïque de grande ampleur verra le jour sur les 26 Ha de terres communales. Ce projet, initié depuis plusieurs mois par la municipalité, permettrait de couvrir les besoins énergétiques d'environ 10000 foyers et rapporterait une taxe foncière non négligeable dans les caisses de la commune. Affaire à suivre de très près.



Eric GIRAUDIER—Président de la CCI du Gard





EN BREF



INCIVILITÉ CHRONIQUE

Photographie de l'incivilité chronique de quelques « concitoyens », quoique la partie « citoyen » semble superflue.

Régulièrement, nous sommes malheureusement obligés de récupérer ce genre de déchets jetés dans la nature, ou de réparer les dégradations occasionnées par des actes de malveillance. Si vous repérez un malfaiteur commettant ce genre de forfait, n'hésitez pas à prévenir la Mairie ou la gendarmerie.



En bref

14

MARCHE DU 1er MAI



La météo de ce 1er mai n'aura jamais été aussi consultée par les organisateurs de la traditionnelle sortie. Finalement décision est prise, la marche et l'omelette sont maintenues...

Quelques coups de fil et, à 9h30, une trentaine de personnes plus courageuses que les autres arrivent pour la promenade qui les conduira à travers champs jusqu'au village de Martignargues puis jusqu'au point de repas dans une agréable chênaie près de la scierie route de Vézénobres à environ 6,5 km du point de départ.

Après un apéritif et diverses entrées partagés, s'en suivait une généreuse omelette bien garnie. Puis place aux desserts artisanaux les plus savoureux arrosés de quelques spécialités tirées des caves réservées. Quelques chocolats, quelques bonbons et voilà la joyeuse troupe sur le chemin du retour (3,5 km) malgré quelques gouttes de pluie. Les jeux et animations prévus après le repas sont de toute évidence, reportés l'année prochaine !

LES TRACES DE DEAUX

Installez au cœur d'une petite commune, plus de 450 sportifs de 4 à 85 ans survoltés, mettez y une armada de bénévoles dirigés par une Brigitte des grands jours, rajoutez un soleil radieux doublé d'une ambiance bon enfant, vous obtiendrez la réussite exceptionnelle d'une manifestation sportive .

Rendez vous le 5 Mai 2019 pour fêter comme il se doit les 20 ans des Traces de Deaux .





EN BREF ...



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des partenaires communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Suite aux mises à jour validées par le conseil municipal, la société PREDICT nous a remis le plan de gestion des risques d'inondation à DEAUX qui recense toutes les zones et actions à mener sur celles-ci en cas de débordement de la Droude ou de ruissellements importants.

Ce document est consultable en Mairie.

En Bref ...

15

DEAUX SUR FACEBOOK

La mairie de Deaux à désormais son compte Facebook sur lequel vous pouvez retrouver toutes les informations qui concernent notre village , qu'elles soient municipales, associatives , ou règlementaires. N'hésitez pas à vous abonner pour être informé par notification.

<https://www.facebook.com/mairiededeaux>





AFFAIRES EN COURS



ACCESSIBILITÉ : Plusieurs travaux nécessaires au fonctionnement futur sur la commune sont en cours. L'agenda d'accessibilité aux personnes handicapées, obligatoire pour les lieux recevant du public est désormais clôturé et planifié, un étalement des travaux à réaliser sera prochainement publié. Dans un premier temps, un diagnostic sécurité et un relevé topographique des bâtiments communaux a été validé et commandé.

L'accessibilité pour tous



FOYER COMMUNAL : Après le « relooking » de la salle des fêtes, effectué fin 2017, le conseil municipal travaille sur une extension de 50 mètres carrés. Cet agrandissement permettra de nous séparer de la vieille bâche extérieure, témoin de nombreuses festivités, mais complètement usagée. Parallèlement à ces travaux futurs, la commande d'un appareil de cuisson pour le foyer a été validée, ainsi, après l'installation de 2 réfrigérateurs en 2017, la salle des fêtes sera plus à même de recevoir dignement ses futurs locataires. Le chauffage désuet et grand consommateur d'électricité sera également mis au rebut et remplacé par une climatisation réversible.

HORLOGE : L'escalier en bois de l'horloge, permettant d'accéder au premier niveau de celle-ci, donne de sérieux signes de fatigue, votre conseil municipal a validé son remplacement. Les travaux qui débuteront en Septembre consisteront à refaire l'ensemble de celui-ci en bois dur, tout en conservant le style; ils seront réalisés par une entreprise locale.



FONTAINE : Comme annoncé dans le numéro 26 du fil de Deaux, un boîtier à clef est installé depuis peu à la fontaine. Les administrés qui souhaitent utiliser le gabarit doivent se présenter en Mairie, aux heures d'ouverture, pour retirer une clef, celle-ci sera numérotée et nominative.



FIBRE OPTIQUE : Le département du Gard a lancé un vaste plan (WIGARD) qui va permettre aux habitants du département d'accéder à internet en haut débit voir même en très haut débit (Fibre Optique ou FTTH). Ce projet va se dérouler en 2 phases : une montée en débit et la fibre optique à l'abonné.



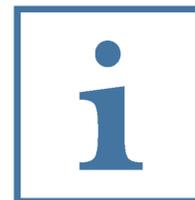
Aujourd'hui, les abonnés de notre commune vont récupérer leur accès internet au point de raccordement de Vézénobres. D'ici fin 2019 un point de raccordement sera installé au centre du village. Cela aura pour effet d'augmenter la stabilité des abonnements et surtout d'augmenter le débit disponible.

Vos élus communaux sont intervenus le 9 avril dernier, auprès de nos conseillers départementaux Marie-Christine PEYRIC et Frédéric GRAS, afin que notre commune soit classée prioritaire dans la seconde phase du plan WIGARD, à savoir l'installation de la fibre optique chez l'abonné. Réponse attendue à partir du mois de juillet.

Il faut souligner que tous les travaux sont intégralement pris en charge par le Département.



INFOS PRATIQUES



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 04 66 83 50 37

Urgences (portable) : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18/112

Centre anti-poison (Marseille) : 04 91 75 25 25

SPA : Contacter la Mairie

Office du tourisme : 04 66 83 62 02

Ecole de Deaux : 04 66 83 66 09

Crèche Vézénobres : 04 66 83 12 67

Crèche Mejannes les Ales : 04 66 86 34 06

EDF : 09 69 36 66 66

VEOLIA : 09 69 32 35 52

RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 14h00 à 18h00

Mardi de 9h30 à 13h00

Jeudi de 13h00 à 16h30

Vendredi de 8h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mercredi de 14h00 à 16h00

Horaires d'ouverture de la déchetterie:

Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00

Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 17h00

BIBLIOTHEQUE

Information à l'attention des lecteurs et mélomanes

La bibliothèque, située en Mairie, ouverte le mercredi de 14h à 16h, durant les périodes scolaires, tient à votre disposition, LIVRES, CD, DVD, pour tous les âges.

Un Bibliobus renouvelle régulièrement l'offre proposée.

AGENDA

Fête des voisins : 25 mai 2018

Fête d'A DEAUX MI NO : 9 juin 2018

Fête de l' APE : 30 juin 2018

Journée festive des « fêtes Deauxoises » : 21 juillet 2018

Repas de l'amitié : Samedi 1er septembre 2018

Retransmission des matches de foot de l'équipe de France durant la coupe du monde

ETAT CIVIL 2018

NAISSANCES

Axel BAINIER né le 19/12/2017

Sacha BLANC né le 03/04/2018



Bienvenue et longue route à ces petits bouts ...

Félicitations aux parents...

DÉCÈS

Daniel POITEAUX décédé le 11/04/2018



Toutes nos condoléances aux familles....

18

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité. En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.



DERNIERE MINUTE



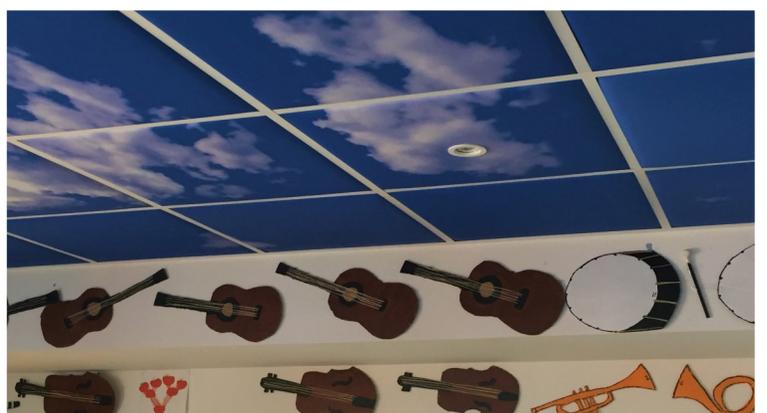
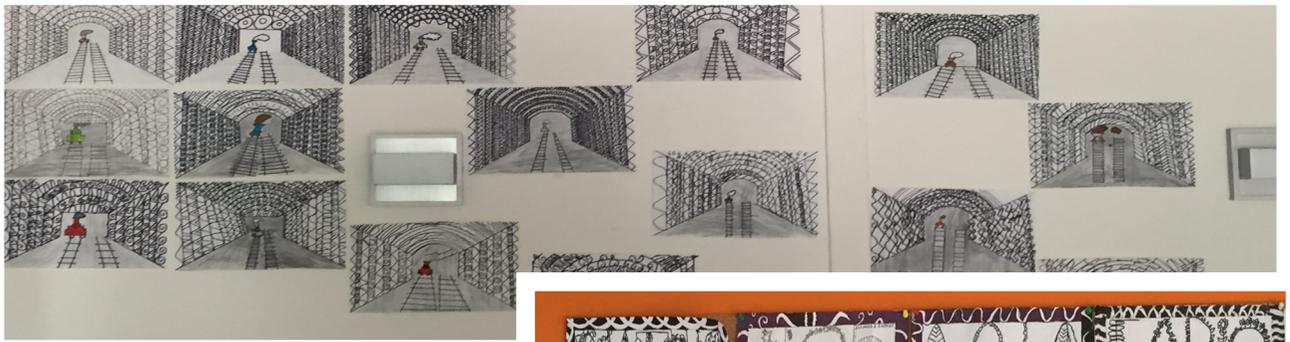
L'ART À L'ÉCOLE DE DEAUX

Magnifiques oeuvres des enfants de notre école, exposées sous le ciel bleu du hall d'entrée. Tour à tour les thèmes des saisons, des perspectives et des instruments de musique sont abordés.

Appréciez leur travail !

Dernière minute

19





ÇA S'EST PASSÉ ...



Eglise de Deaux

Pour être belle à cent ans



■ Construite en 1984, la tour de l'horloge, après 96 ans de bons et loyaux services, présentait de sérieux signes de fatigue. Des travaux délicats et coûteux étaient nécessaires. Différés à plusieurs reprises pour des raisons financières, le conseil municipal, grâce à l'aide du conseil général, a pu enfin mettre le projet à exécution. Réfection de la partie métallique et des balustres, remplacement de la main courante et des cadrans, sablage et jointoyage de la maçonnerie.

Ce sont des entreprises spécialistes de ce genre de travaux qui ont été retenues: la société Lhaitier pour la maçonnerie et la taille de pierre, Jourdan pour la partie métallique et Poitevin pour l'horlogerie.

Désormais, la place de l'horloge, après ces travaux, la pose de lampadaires en fer forgé et le ravalement des maisons voisines, fera à nouveau le plaisir des photographes et des peintres de passage dans notre village.

Deux erreurs se glissent dans cet article, à vous de les découvrir.

1—Ce n'est pas une église mais un campanile
2—Construite en 1894 et non en 1984

Deaux

Les Deauxois ont participé au championnat intervillages



Une équipe très motivée qui voulait la victoire.

Le samedi 11 juillet, Deaux était bien représenté au championnat intervillages organisé par le comité des fêtes de Vézénobres.

Face aux équipes de Cruviers-Lascours, Ners et Vézénobres, les Deauxois ont fait mieux que se défendre et ont emporté trois des cinq pre-

mières épreuves. Ils étaient en tête du classement avant que la pluie n'interrompe la compétition et ne calme leurs nombreux supporters survoltés par les débats.

Un grand bravo aux organisateurs bénévoles de cette amusante et conviviale manifestation. ●

Saurez-vous reconnaître les membres de l'équipe Deauxoise:

Marine Beau
Alexandre Brunel, Muriel Brunel, Jean-luc Roussel,

Accroupis: de gauche à droite :

Raynal, Jeremy Roussel, Tony Nibourel, Olivier Nibourel
Thierry Beau, Laurent Brunel, Patrick Amblard, Olivier

Debouts : de gauche à droite:

Ça s'est passé ...